

REVUE SPIRITE

JOURNAL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

12° ANNÉE.

N° 8.

AOUT 1869.

Théorie de la beauté.

(Œuvres posthumes)

La beauté est-elle une chose de convention, et relative à chaque type ? Ce qui constitue la beauté chez certains peuples n'est-il pas, pour d'autres, une affreuse laideur ? Les nègres se trouvent plus beaux que les blancs, et *vice versâ*. Dans ce conflit des goûts, y a-t-il une beauté absolue, et en quoi consiste-t-elle ? Sommes-nous réellement plus beaux que les Hottentots et les Cafres, et pourquoi ?

Cette question qui, au premier abord, semble étrangère à l'objet de nos études, s'y rattache pourtant d'une manière directe, et touche à l'avenir même de l'humanité. Elle nous a été suggérée, ainsi que sa solution, par le passage suivant d'un livre fort intéressant et très instructif, intitulé : *Les révolutions inévitables dans le globe et dans l'humanité*, par Charles Richard¹⁴.

L'auteur s'attache à combattre l'opinion de la dégénérescence physique de l'homme depuis les temps primitifs ; il réfute victorieusement la croyance à l'existence d'une race primitive de géants, et s'attache à prouver qu'au point de vue de la force physique et de la taille, les hommes d'aujourd'hui valent les anciens, si même ils ne les surpassent pas.

Passant à la beauté des formes, il s'exprime ainsi, pages 41 et suivantes :

« En ce qui touche à la beauté du visage, à la grâce de la physionomie, à cet ensemble qui constitue l'esthétique du corps, l'amélioration est encore plus sensible et peut être plus facilement constatée.

¹⁴ 1 vol. in-12, Paris Pagnerre, prix 2 fr. 50, franco 2 fr. 75, librairie spirite, 7, rue de Lille.

« Il suffit pour cela de jeter un regard sur les types que les médailles et les statues antiques nous ont transmis intacts à travers les siècles.

« L'iconographie de Visconti et le musée du comte de Clarol sont, entre plusieurs autres, deux sources où il est facile de puiser les éléments variés de cette étude intéressante.

« Ce qui frappe tout d'abord dans cet ensemble de figures, c'est la rudesse des traits, *l'animalité de l'expression, la cruauté du regard*. On sent avec un frisson involontaire qu'on a affaire là à des gens qui vous couperaient sans pitié en morceaux pour vous donner à manger à leurs murènes, ainsi que le faisait Pollion, riche gourmet de Rome et familier d'Auguste.

« Le premier Brutus (Lucius-Junius), celui qui fit trancher la tête à ses deux fils et assista de sang-froid à leur supplice, ressemble à une bête de proie. Son profil sinistre emprunte à l'aigle et au hibou ce que ces deux carnassiers de l'air ont de plus farouche. On ne peut douter, en le voyant, qu'il n'ait mérité le honteux honneur que l'histoire lui confère ; s'il a tué ses deux fils, il eût certainement égorgé sa mère pour le même motif.

« Le second Brutus (Marius), qui poignarda César, son père adoptif, précisément à l'heure où celui-ci comptait le plus sur sa reconnaissance et son amour, rappelle dans ses traits un niais fanatique ; il n'a pas même cette beauté sinistre que l'artiste découvre souvent dans cette énergie outrée qui pousse au crime.

« Cicéron, le brillant orateur, l'écrivain spirituel et profond, qui a laissé un si grand souvenir de son passage dans ce monde, a une figure écrasée et commune qui devait le rendre beaucoup moins agréable à voir qu'à écouter.

« Jules César, le grand, l'incomparable vainqueur, le héros des massacres, qui a fait son entrée dans le royaume des ombres avec un cortège de deux millions d'âmes qu'il y avait expédiées de son vivant, est tout aussi laid que son prédécesseur, mais dans un autre genre. Sa figure maigre et osseuse, montée sur un long cou orné mal à propos d'une pommette saillante, le fait plutôt ressembler à un grand Gilles forain qu'à un grand guerrier.

« Galba, Vespasien, Nerva, Caracalla, Alexandre Sévère, Balbin, ne sont pas seulement laids, mais hideux. C'est à peine si dans ce musée des anciens types de notre espèce, l'œil peut rencontrer çà et là quelques figures à saluer d'un regard sympathique. Celle de Scipion l'Africain, de Pompée, de Commode, d'Héliogabale,

d'Antinoüs le mignon d'Adrien, sont de ce petit nombre. Sans être belles, dans le sens moderne du mot, ces figures sont néanmoins régulières et d'un aspect agréable.

« Les femmes ne sont guère mieux traitées que les hommes, et donnent lieu aux mêmes remarques. Livie, fille d'Auguste, a le profil pointu d'une fouine ; Agrippine fait peur à voir, et Messaline, comme pour dérouter Cabanis et Lavater, ressemble à une grosse servante, plus amoureuse de bonne soupe que d'autre chose.

« Les Grecs, il faut le dire, sont généralement moins mal que les Romains. Les figures de Thémistocle et de Miltiade, entre autres, peuvent être comparés aux plus beaux types modernes. Mais Alcibiade, cet aïeul si lointain de nos Richelieu et de nos Lauzun, dont les exploits galants remplissent à eux seuls la chronique d'Athènes, a, comme Messaline, fort peu le physique de son emploi. A voir ses traits solennels et son front réfléchi, on le prendrait plutôt pour un jurisconsulte accroché à un texte de loi, que pour cet audacieux plaisant, qui se faisait exiler à Sparte, uniquement pour *coiffer* ce pauvre roi Agis, et se vanter après d'avoir été l'amant d'une reine.

« Quoi qu'il en soit du petit avantage qui peut être accordé, sur ce point, aux Grecs sur les Romains, quiconque se donne la peine de comparer ces vieux types avec ceux de notre temps, reconnaîtra sans peine que le progrès s'est fait dans cette voie comme dans toutes les autres. Seulement, il sera bon de ne pas oublier, dans cette comparaison, qu'il s'agit ici de classes privilégiées, toujours plus belles que les autres, et que, par suite, les types modernes à opposer aux anciens devront être choisis dans les salons, et non dans les bouges. Car la pauvreté, hélas ! dans tous les temps et sous tous les aspects, n'est jamais belle, et elle est précisément ainsi pour nous faire honte et nous forcer à nous en affranchir un jour.

« Je ne veux donc pas dire, tant s'en faut, que la laideur est entièrement disparue de nos fronts, et que l'empreinte divine se retrouve enfin sous tous les masques qui voilent une âme ; loin de moi une affirmation qui pourrait si facilement être contestée par tout le monde. Ma prétention se borne seulement à constater que dans une période de deux mille ans, *si peu de chose pour une humanité qui a tant à vivre*, la physionomie de l'espèce s'est améliorée d'une manière déjà sensible.

« Je crois, en outre, que les plus belles figures antiques sont inférieures à celles que nous pouvons journellement admirer dans nos réunions publiques, dans nos fêtes et jusque dans le courant des

rues. Si je ne craignais de blesser certaines modesties, et aussi d'exciter certaines jalousies, cent exemples connus de tous, dans le monde contemporain, confirmeraient l'évidence du fait.

« Les adorateurs du passé ont constamment la bouche pleine de leur fameuse Vénus de Médicis, qui leur paraît l'idéal de la beauté féminine, et ils ne prennent pas garde que cette même Vénus se promène tous les dimanches sur les boulevards d'Arles, tirée à plus de cinquante exemplaires, et qu'il est peu de nos villes, particulièrement parmi celles du Midi, qui n'en possèdent quelques-unes...

« ... Dans tout ce que nous venons de dire, nous n'avons comparé notre type actuel qu'à celui des peuples qui nous ont précédés de quelques milliers d'années seulement. Mais si, remontant plus loin dans les âges, nous perçons les couches terrestres où dorment les débris des premières races qui ont habité notre globe, l'avantage en notre faveur deviendra à ce point sensible, que toute dénégation à ce sujet s'évanouira d'elle-même.

« Sous cette influence théologique qui avait arrêté Copernic, Tycho-Brahé, qui persécuta Galilée, et qui, dans ces derniers temps, obscurcit un instant le génie de Cuvier lui-même, la science hésitait à sonder les mystères des époques antédiluviennes. Le récit biblique admis au pied de la lettre dans son sens le plus étroit, paraissait avoir dit le dernier mot de notre origine et des siècles qui nous en séparent. Mais la vérité impitoyable dans ses accroissements, a fini par rompre la casaque de fer dans laquelle on voulait l'emprisonner pour toujours, et par montrer à nu des formes jusques alors cachées.

« L'homme qui vivait avant le déluge, en compagnie des mastodontes, de l'ours des cavernes et autres grands mammifères aujourd'hui disparus, l'homme fossile, en un mot, si longtemps nié, est enfin retrouvé, et son existence mise hors de doute. Les travaux récents des géologues, particulièrement ceux de Boucher de Perthes¹⁵, de Filippi et de Lyell, nous permettent d'apprécier maintenant les caractères physiques de ce vénérable aïeul du genre humain. Or, malgré les contes imaginés par les poètes, sur sa beauté originelle, malgré le respect qui lui est dû comme à l'antique chef de notre race, la science est obligée de constater qu'il était d'une laideur prodigieuse.

¹⁵ Voir les deux savants ouvrages de M. Boucher de Perthes : *De l'Homme antédiluvien et de ses œuvres*, broch. in-4, 2 fr., *franco*, 2 fr. 25, et *des Outils de pierre*, broch. in-8, 1 fr. 50 ; *franco*, 1 fr. 75. Paris, Librairie spirite.

« Son angle facial ne dépassait guère 70° ; ses mâchoires, d'un volume considérable, étaient armées de dents longues et saillantes ; le front était fuyant, les temporaux aplatis, le nez écrasé, les narines larges ; en un mot, ce père vénérable devait ressembler beaucoup mieux à un orang-outang qu'à ses fils lointains d'aujourd'hui. C'est au point que si l'on n'avait trouvé près de lui les haches de silex qu'il avait fabriquées, et, dans quelques cas, les animaux qui portaient encore les traces des blessures produites par ces armes informes, on aurait pu douter du rôle important qu'il jouait dans notre filiation terrestre. Non-seulement il savait fabriquer des haches en silex, mais encore des massues et des pointes de javelots de même matière. La galanterie antédiluvienne allait même jusqu'à confectionner des bracelets et des colliers avec de petites pierres arrondies qui ornaient, dans ces temps reculés, les bras et le cou du sexe enchanteur, devenu beaucoup plus exigeant depuis, ainsi que chacun peut s'en convaincre.

« Je ne sais ce qu'en penseront les élégantes de nos jours, dont les épaules étincellent de diamants ; quant à moi, je l'avoue, je ne puis me défendre d'une émotion profonde, en songeant à ce premier effort tenté par l'homme, *à peine dégagé de la brute*, pour plaire à sa compagne, pauvre et nue comme lui, au sein d'une nature inhospitalière, sur laquelle sa race doit régner un jour. O nos lointains aïeux ! si vous aimiez déjà, sous vos faces rudimentaires, comment pourrions-nous douter de votre paternité à ce signe divin de notre espèce ?

« Il est donc manifeste que ces informes humains sont nos pères, puisqu'ils nous ont laissé des traces de leur intelligence et de leur amour, attributs essentiels qui nous séparent de la bête. Nous pouvons donc, en les examinant attentivement, débarrassés des diluvions qui les couvrent, mesurer comme avec un compas le progrès physique accompli par notre espèce depuis son apparition sur la terre. Or, ce progrès qui, tout à l'heure, pouvait être contesté par l'esprit de système et les préjugés d'éducation, acquiert ici une telle évidence, qu'il n'y a plus qu'à le reconnaître et à le proclamer.

« Quelques milliers d'années pouvaient laisser des doutes, quelques centaines de siècles, les dissipent irrévocablement...

« ... Combien nous sommes jeunes et récents en toutes choses ? Nous ignorons encore notre place et notre voie dans l'immensité de l'univers, et nous osons nier des progrès qui, faute de temps, n'ont pu encore être suffisamment constatés. Enfants que nous sommes,

ayons donc un peu de patience, et les siècles, en nous approchant du but, nous révéleront des splendeurs qui échappent dans l'éloignement, à nos yeux à peine entrouverts.

« Mais, dès aujourd'hui, proclamons hautement, puisque la science nous le permet déjà, le fait capital et consolateur du progrès lent mais sûr de notre type physique vers cet idéal entrevu par les grands artistes, à travers les inspirations que le ciel leur envoie pour nous révéler ses secrets. L'idéal n'est pas un produit trompeur de l'imagination, un songe fugitif destiné à donner de temps à autre le change à nos misères, c'est un but assigné par Dieu à nos perfectionnements, but infini, parce que l'infini seul, dans tous les cas, peut satisfaire notre esprit et lui offrir une carrière digne de lui. »

De ces observations judicieuses, il résulte que la forme des corps s'est modifiée *dans un sens déterminé*, et suivant une loi, à mesure que l'être moral s'est développé ; que la forme extérieure est en rapport constant avec l'instinct et les appétits de l'être moral ; que plus ces instincts se rapprochent de l'animalité, plus la forme s'en rapproche également ; enfin, qu'à mesure que les instincts matériels s'épurent et font place aux sentiments moraux, l'enveloppe extérieure, qui n'est plus destinée à la satisfaction de besoins grossiers, revêt des formes de moins en moins lourdes, plus délicates, en harmonie avec l'élévation et la délicatesse des pensées. La perfection de la forme est ainsi la conséquence de la perfection de l'esprit ; d'où l'on peut conclure que l'idéal de la forme doit être celle que revêtent les Esprits à l'état de pureté, celles que rêvent les poètes et les véritables artistes, parce qu'ils pénètrent, par la pensée, dans les mondes supérieurs.

On a dit depuis longtemps que la figure est le miroir de l'âme. Cette vérité, devenue axiomatique, explique ce fait vulgaire, que certaines laideurs disparaissent sous le reflet des qualités morales de l'Esprit, et que bien souvent, on préfère une personne laide, douée d'éminentes qualités, à celle qui n'a que la beauté plastique. C'est que cette laideur ne consiste que dans des irrégularités de forme, mais n'exclut pas la finesse des traits nécessaire à l'expression des sentiments délicats.

De ce qui précède, on peut conclure que la beauté réelle consiste dans la forme qui s'éloigne le plus de l'animalité, et réfléchit le mieux la supériorité intellectuelle et morale de l'Esprit, qui est l'être principal. Le moral influant sur le physique, qu'il approprie à ses besoins physiques et moraux, il s'ensuit : 1° que le type de la beauté

consiste dans la forme la plus propre à l'expression des plus hautes qualités morales et intellectuelles ; 2° qu'à mesure que l'homme s'élèvera moralement, son enveloppe se rapprochera de l'idéal de la beauté, qui est la beauté angélique.

Le nègre peut être beau pour le nègre, comme un chat est beau pour un chat ; mais il n'est pas beau dans le sens absolu, parce que ses traits gros, ses lèvres épaisses accusent la matérialité des instincts ; ils peuvent bien exprimer les passions violentes, mais ne sauraient se prêter aux nuances délicates du sentiment et aux modulations d'un esprit délié.

Voilà pourquoi nous pouvons, sans fatuité, je crois, nous dire plus beaux que les nègres et les Hottentots ; mais peut-être bien aussi serons-nous pour les générations futures améliorées, ce que les Hottentots sont par rapport à nous ; et qui sait si, lorsqu'elles retrouveront nos fossiles, elles ne les prendront pas pour ceux de quelque variété d'animaux.

Cet article ayant été lu à la Société de Paris fut l'objet d'un assez grand nombre de communications présentant toutes les mêmes conclusions. Nous ne rapportons que les deux suivantes, comme étant les plus développées :

Paris, 4 février 1869. - (Méd., madame Malet)

Vous l'avez bien pensé, la source première de toute bonté et de toute intelligence est aussi la source de toute beauté. - L'amour engendre la perfection de toute chose, et il est lui-même la perfection. - L'esprit est appelé à acquérir cette perfection, son essence et sa destinée. Il doit par son travail s'approcher de cette intelligence souveraine et de cette bonté infinie ; il doit donc aussi revêtir de plus en plus la forme parfaite qui caractérise les êtres parfaits.

Si, dans vos sociétés malheureuses, sur vos globes encore mal équilibrés, l'espèce humaine est si loin de cette beauté physique, cela vient de ce que la beauté morale est à peine développée encore. La connexité entre ces deux beautés est un fait certain, logique et dont l'âme a, dès ici-bas, l'intuition. En effet, vous savez tous combien est pénible l'aspect d'une charmante physionomie démentie par le caractère. Si vous entendez parler d'une personne de mérite avéré, vous la revêtez de suite des traits les plus sympathiques, et vous êtes douloureusement impressionnés à la vue d'une figure qui contredit vos prévisions.

Que conclure de là ? sinon que, comme toute chose que l'avenir

tient en réserve, l'âme a la prescience de la beauté à mesure que l'humanité progresse et s'approche de son type divin. Ne tirez point d'arguments contraires à cette affirmation de la décadence apparente où se trouve la race la plus avancée de ce globe. Oui, il est vrai, l'espèce semble dégénérer, s'abâtardir ; les infirmités s'abattent sur vous avant la vieillesse ; l'enfance même souffre de maladies qui n'appartiennent d'habitude qu'à un autre âge de la vie ; mais c'est une transition. Votre époque est mauvaise ; elle finit et elle enfante ; elle finit une période douloureuse et enfante une époque de régénération physique, d'avancement moral, de progrès intellectuel. La race nouvelle dont j'ai parlé déjà, aura plus de facultés, plus de cordes aux services de l'esprit ; elle sera plus grande, plus forte, plus belle. Dès le commencement, elle se mettra en harmonie avec les richesses de la création que votre race insouciant et fatiguée dédaigne ou ignore ; vous aurez fait de grandes choses pour elle, elle en profitera et marchera dans la voie des découvertes et des perfectionnements, avec une ardeur fiévreuse dont vous ne connaissez pas la puissance.

Plus avancés aussi en bonté, vos descendants feront ce que vous n'avez pas su faire de cette terre malheureuse, un monde heureux, où le pauvre ne sera ni repoussé, ni méprisé, mais secouru par des institutions larges et libérales. Déjà l'aurore de ces pensées arrive ; la lueur nous en parvient par moments. Amis, voici le jour enfin où la lumière luira sur la terre obscure et misérable, où la race sera bonne et belle suivant le degré d'avancement qu'elle aura conquis, où le signe mis au front de l'homme ne sera plus celui de la réprobation, mais un signe de joie et d'espérance. Alors la foule des Esprits avancés viendra prendre rang parmi les colons de cette terre ; ils seront en majorité et tout cédera devant eux. Le renouvellement se fera et la face du globe sera changée, car cette race sera grande et puissante, et le moment où elle viendra marquera le commencement des temps heureux.

PAMPHILE.

(Paris, 4 février 1869.)

La beauté, au point de vue purement humain, est une question bien discutable et bien discutée. Pour en bien juger, il faut l'étudier en amateur désintéressé ; celui qui est sous le charme ne saurait avoir voix au chapitre. Le goût de chacun entre aussi en ligne de compte dans les appréciations qui sont faites.

Il n'est de beau, de réellement beau que ce qui l'est toujours, et pour tous ; et, cette beauté éternelle, infinie, c'est la manifestation divine

sous ses aspects incessamment variés, c'est Dieu dans ses œuvres, dans ses lois ! Voilà la seule beauté absolue. - Elle est l'harmonie des harmonies, et elle a droit au titre d'absolue, parce qu'on ne peut rien concevoir de plus beau.

Quant à ce qu'on est convenu d'appeler beau, et qui est véritablement digne de ce titre, il ne faut le considérer que comme une chose essentiellement relative, car on peut toujours concevoir quelque chose de plus beau, de plus parfait. Il n'y a qu'une seule beauté, qu'une seule perfection, c'est Dieu. En dehors de lui, tout ce que nous décorons de ces attributs, ne sont que de pâles reflets du beau unique, un aspect harmonieux des mille et une harmonies de la création.

Il y a autant d'harmonies que d'objets créés, autant par conséquent de beautés types déterminant le point culminant de perfection que peut atteindre une des subdivisions de l'élément animé. - La pierre est belle et diversement belle. - Chaque espèce minérale a ses harmonies, et l'élément qui réunit toutes les harmonies de l'espèce, possède la plus grande somme de beauté à laquelle l'espèce puisse atteindre.

La fleur a ses harmonies ; elle aussi, elle peut les posséder toutes ou isolément, et être différemment belle, mais elle ne sera belle que lorsque les harmonies qui concourent à sa création seront harmoniquement fusionnées. - Deux types de beauté peuvent produire par leur fusion un être hybride, informe, repoussant d'aspect. - Il y a alors cacophonie ! Toutes les vibrations étaient harmoniques isolément, mais la différence de leur tonalité a produit un désaccord à la rencontre des ondes vibrantes ; *de là le monstre !*

En descendant l'échelle créée, chaque type animal donne lieu aux mêmes observations, et la férocité, la ruse, l'envie même pourront donner naissance à des beautés spéciales, si le principe qui détermine la forme est sans mélange. L'harmonie, même dans le mal, produit le beau. Il y a le beau satanique et le beau angélique ; la beauté énergique et la beauté résignée. - Chaque sentiment, chaque faisceau de sentiments, pourvu que le faisceau soit harmonique, produit un type de beauté particulier, dont tous les aspects humains sont, non des dégénérescences, mais des ébauches. Aussi est-il vrai de dire, non qu'on est plus beau, mais qu'on s'approche d'avantage de la beauté réelle à mesure qu'on s'élève vers la perfection.

Tous les types s'unissent harmoniquement dans le parfait. Voilà

pourquoi il est le beau absolu. - Nous qui progressons, nous ne possédons qu'une beauté relative affaiblie et combattue par les éléments inharmoniques de notre nature.

LAVATER.

ALLAN KARDEC.

Aux Spirites.

Constitution de la Société Anonyme à Parts d'Intérêt et à Capital Variable de la Caisse Générale et Centrale du Spiritisme¹⁶.

Lorsque la mort frappait si cruellement la grande famille spirite tout entière en la personne de son chef vénéré, tous nous perdions un guide éminent et dévoué, consacrant par la pratique les principes si sagement et si solidement élaborés par quinze années d'un travail assidu. Madame Allan Kardec perdait plus encore, car elle était privée inopinément du compagnon de toute sa vie, de l'ami dévoué à qui elle devait tout son bonheur. Frappée dans ses plus chères affections, rien ne pouvait certainement combler le vide immense creusé à ses côtés par le départ du maître ; mais s'il était quelque chose capable d'affermir son courage et d'adoucir l'amertume de ses regrets, ce sont à coup sûr les nombreuses et chaleureuses marques de sympathies qui lui ont été données par tous les spirites de la France et de l'étranger, et dont elle est profondément touchée.

Dans l'impossibilité matérielle de répondre à tous, elle nous charge de nouveau de leur transmettre ici l'expression de sa vive reconnaissance et de toute sa gratitude.

Les témoignages qu'on veut bien lui donner sont pour elle de puissants encouragements et de bien douces compensations qui lui aident à supporter les tracas et les fatigues de toute nature, inséparables de la lourde tâche qu'elle s'est imposée. Il n'est douteux pour personne que, si elle eût écouté seulement son intérêt personnel, elle pouvait facilement assurer sa tranquillité et son repos en laissant les choses aller d'elles-mêmes et en se tenant à l'écart ; mais se plaçant à un point de vue plus élevé, et guidée d'ailleurs par la

¹⁶ L'acte de Société, du 3 juillet 1869, se trouve annexé à la déclaration faite le 22 dudit mois, devant un notaire de Paris, portant que le capital social de fondation est entièrement souscrit et libéré.

certitude que M. Allan Kardec comptait sur elle, pour continuer dans la voie tracée, l'œuvre moralisatrice qui a été l'objet de toute sa sollicitude pendant les dernières années de sa vie, elle n'a pas hésité un seul instant. Profondément convaincue de la vérité des enseignements spirites, elle ne saurait, dit-elle, mieux employer qu'à assurer la vitalité du Spiritisme dans l'avenir, le temps qu'elle doit encore passer sur la terre avant de rejoindre dans l'espace, le coordonnateur par excellence de notre consolante philosophie.

D'ailleurs, dans les circonstances présentes, il est évident qu'il lui appartient plus qu'à tout autre de réaliser matériellement et moralement, dans la mesure du possible, les plans de M. Allan Kardec, puisque seule, elle possède les éléments indispensables pour en déterminer solidement les bases constitutives.

A ceux qui s'étonneraient de la lenteur apparente avec laquelle ces plans ont été élaborés, nous rappellerons que madame Allan Kardec avait à supporter les nombreuses formalités auxquelles donnent lieu les successions ; qu'elle devait, ainsi que ses conseillers, étudier avec soin l'*esprit* de ces plans et s'attacher spécialement à l'exécution des parties actuellement praticables, comptant sur l'avenir pour en réaliser l'ensemble au fur et à mesure des besoins nouveaux. Nous laissons apprécier à tous ceux qui ont l'habitude des affaires, l'activité réelle qu'il a fallu déployer pour élaborer au milieu des embarras de toute nature, un projet que M. Allan Kardec comptait exécuter à loisir, et avec des ressources intellectuelles auxquelles nul d'entre nous ne saurait prétendre.

Ses idées définitivement arrêtées, madame Allan Kardec s'est empressée de les communiquer à plusieurs spirites de Paris et de la province, choisis parmi ceux qui se sont le plus affirmés dans le Spiritisme par leurs actes et par leurs dons, ou qui avaient été plus spécialement désignés par M. Allan Kardec, comme devant l'aider par leur *travail quotidien*, à constituer l'organisation première qu'il avait espéré fonder personnellement.

C'est la décision à laquelle elle s'est arrêtée de concert avec ces messieurs, que madame Allan Kardec vient aujourd'hui mettre sous les yeux des spirites.

Après en avoir mûrement et sérieusement délibéré, il a été décidé que le plus urgent était de former une base d'association commerciale, comme le seul moyen légal possible d'arriver à fonder quelque chose de durable.

En conséquence, elle a établi, avec le concours de six autres

spirites, une société anonyme à capital variable, d'une durée de 99 ans, conformément aux prévisions de M. Allan Kardec qui s'exprimait naguère à cet égard, dans les termes suivants (*Revue* de décembre 1868, pag. 391) : « Pour donner à cette institution une existence légale, à l'abri de toute contestation, lui donner en outre le droit d'acquérir, de recevoir et de posséder, elle sera constituée, *si cela est jugé nécessaire* par acte authentique, sous forme de société commerciale anonyme, pour 99 ans, indéfiniment prorogeable, avec toutes les stipulations nécessaires pour que jamais elle ne puisse s'écarter de son but, et que les fonds ne puissent être détournés de leur destination.

Pag. 390. - L'administration peut, en commençant, être organisée sur une plus petite échelle. Les membres du comité peuvent être provisoirement réduits à cinq ou six, le personnel et les frais administratifs réduits à leur plus simple expression, sauf à proportionner le développement à l'accroissement des ressources et des besoins de la cause. »

Si madame Allan Kardec n'a pas proposé à un plus grand nombre de spirites d'être fondateurs de cette Société, c'est, en dehors des raisons énoncées ci-dessus, que la loi exige des formalités entraînant des déplacements et des pourparlers sans nombre qui en auraient nécessairement retardé longtemps la constitution définitive. Elle ne doute pas que de nombreuses adhésions ne viennent par la suite concourir à l'œuvre. Il fallait avant tout établir un centre de ralliement où pourraient se réunir les ressources intellectuelles et matérielles éparses dans le monde entier. Ce centre établi, c'est à ceux qui en comprendront l'urgence et dont le dévouement actif est acquis à nos principes, de l'asseoir par leur concours sur des bases solides et indestructibles.

Nous sommes heureux de le constater ici, loin de s'être acquis des millions par le Spiritisme, comme on l'en a maintes fois accusé, c'est en majeure partie avec ses propres ressources, avec le fruit de ses labeurs et de ses veilles, que M. Allan Kardec a pourvu aux nécessités matérielles de l'installation du Spiritisme. Il y a consacré entièrement le produit de ses ouvrages, qu'il aurait certainement pu considérer comme une juste rémunération de ses travaux, et dont il n'a voulu distraire aucune parcelle à son profit personnel. Ceux qui ont aidé à la propagation de ses œuvres, ont ainsi contribué indirectement au développement de la doctrine, puisque le produit tout entier profite au Spiritisme en général et non à un individu.

Animée des mêmes sentiments et voulant personnellement concourir à l'œuvre, madame Allan Kardec viendra par ses dispositions dernières ajouter encore aux ressources du fonds commun. Elle aura ainsi noblement donné l'exemple, en remplissant son devoir de spirite dévouée, et sera heureuse de combler les vœux de celui dont elle a partagé les travaux et les peines.

Afin de satisfaire au légitime désir de nos lecteurs, nous nous faisons un devoir de publier dans la *Revue* divers extraits de l'acte de Société, nous attachant surtout à mettre en lumière les clauses d'un intérêt général et de nature à ne leur laisser aucune incertitude sur le but et la stabilité de la Société.

Objet, - Dénomination, - Durée, - Siège de la Société.

La Société anonyme a pour objet de faire connaître le Spiritisme par tous les moyens autorisés par les lois. Elle a pour base la continuation de la *Revue spirite* fondée par M. Allan Kardec, la publication des ouvrages de ce dernier, y compris ses œuvres posthumes et de tous ouvrages traitant du Spiritisme.

Elle prend la dénomination de : SOCIÉTÉ ANONYME A PARTS D'INTERÊT ET A CAPITAL VARIABLE DE LA CAISSE GÉNÉRALE ET CENTRALE DU SPIRITISME.

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à dater de sa constitution définitive, qui doit avoir lieu dans le courant du mois d'août.

Le siège de la Société est actuellement 7, rue de Lille.

Le fonds social, capital de fondation, est fixé à 40,000 fr.

Il est susceptible d'augmentation, notamment par l'admission de nouveaux sociétaires. Ce capital, entièrement souscrit dès aujourd'hui, est divisé en quarante parts de 1,000 francs chacune.

La loi autorise l'augmentation du capital dans la proportion de 200,000 fr. par an.

En aucun cas, le fonds social ne pourra être diminué par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Chaque part est indivisible ; la Société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elles.

Administration de la Société.

La Société est administrée par un comité de trois membres *au moins*, nommés par l'assemblée générale des associés, et choisis parmi eux.

Les administrateurs doivent être propriétaires, pendant toute la durée de leur mandat, de chacun deux parts d'intérêt, au moins, affectées à la garantie de leur gestion, et inaliénables jusqu'à l'apurement final de leurs comptes.

Ce comité est nommé pour six ans, révocable par l'assemblée générale et indéfiniment rééligible.

Les administrateurs ont un traitement fixe de 2,400 fr. par an, et une part dans les bénéfices.

Cette part de bénéfices et le traitement fixe réunis ne doivent jamais excéder 4,000 francs.

Des Commissaires de surveillance.

Il est nommé chaque année un comité de surveillance de deux membres *au moins*, pris parmi les associés ou en dehors de ceux-ci.

Ils se rendent au siège social quand ils le jugent convenable, prennent communication des livres et se livrent à l'examen des opérations de la Société.

Ils convoquent l'assemblée générale en cas d'urgence. Ceux pris en dehors de la Société ont voix délibératives, exercent, en un mot, la surveillance et font à l'assemblée générale les rapports déterminés par la loi.

Des assemblées générales.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les associés.

Il est tenu, au siège social, une assemblée générale ordinaire, en juillet.
- Elle délibère et statue souverainement sur les intérêts de la Société.

Les délibérations sont prises, suivant les cas, à l'unanimité au 2/3 ou à la majorité des membres présents.

Le président et le secrétaire sont choisis à chaque séance.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial.

L'assemblée générale délibère notamment sur les demandes d'admission d'associés nouveaux, sur les modifications à apporter aux statuts, sur la nomination ou la révocation des administrateurs, sur la nomination des commissaires de surveillance.

Etats de situation. - Inventaire. - Bénéfices.

L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars.

Tous les six mois, les administrateurs dressent un état sommaire de la situation active et passive de la Société.

Un inventaire est dressé à la fin de chaque année sociale et mis à la disposition des associés.

Il est prélevé sur les bénéfices nets :

- 1° 1/20 pour le fonds de réserve légal ;
- 2° 3 p. cent du fonds social pour être payés à chaque part ;
- 3° 10 p. cent aux administrateurs salariés, mais sans que ces 10 p. cent réunis au traitement fixe, puissent dépasser 4,000 francs ;
- 4° Le surplus des bénéfices nets retourne au fonds social.

Fonds de réserve.

Le fonds de réserve se compose :

1° De l'accumulation des sommes prélevées sur les bénéfices nets annuels ;

2° De tous les dons légalement faits à la Société, à quelque titre que ce soit.

Il est destiné au remboursement du capital dans les cas prévus par les statuts.

Lorsque ce fonds de réserve a atteint le dixième du fonds social, le prélèvement des bénéfices nets affectés à sa création, pourra cesser de lui profiter et être appliqué notamment, soit à l'augmentation du capital, soit à des dépenses dans l'intérêt du Spiritisme.

L'assemblée générale règle seule l'emploi des capitaux appartenant au fonds de réserve.

Dissolution. - Liquidation.

En cas de perte des 3/4 du capital, tout associé peut demander la dissolution de la Société devant les tribunaux.

La Société ne sera point dissoute par la mort, la retraite, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ; elle continuera de plein droit entre les autres associés.

Par suite de l'avènement de l'une de ces causes, le capital est remboursé aux ayants droit, au taux de mille francs pour chaque part, dans le cours de cinq ans du jour de la perte de la qualité d'associé, avec intérêt de 5 p. cent. Ce remboursement est effectué avec les capitaux du fonds de réserve.

Aucun associé ne pourra de son vivant se retirer de la Société, à moins qu'il ne fasse agréer un cessionnaire par l'assemblée générale annuelle. - La résolution est prise à l'unanimité des membres présents.

La durée de la Société peut être prorogée au delà du terme de 99 ans.

Tels sont les principaux articles des statuts de la Société. Nous ne doutons pas que le désintéressement absolu qui a dirigé ses fondateurs ne soit apprécié à sa valeur par tout observateur consciencieux. Il est d'ailleurs facile de se rendre compte, en se reportant à la constitution transitoire du Spiritisme, publiée par M. Allan Kardec dans le numéro de décembre 1868, que la Société s'est laissé uniquement et absolument guider par l'*esprit* de cette constitution. Si elle s'est bornée au stricte nécessaire, aux besoins urgents, c'est qu'elle n'a pas oublié, selon les préceptes du maître, qu'il faut en toute chose prendre conseil des circonstances, et que vouloir appuyer prématurément certaines institutions spéciales sur la doctrine, ce serait s'exposer à des échecs certains dont l'impression serait désastreuse, et qui auraient pour résultat probable, sinon de détruire une philosophie impérissable, au moins d'en retarder de longtemps la propagation définitive¹⁷. Nos adversaires ne manqueraient certainement pas, dans un cas semblable, d'imputer à l'impuissance de la doctrine, un insuccès qui ne serait cependant que le résultat de l'imprévoyance.

« *Faute de savoir attendre pour arriver à point*, dit M. Allan Kardec (Revue de décembre 1868, page 369), *les trop pressés et les impatientes ont de tout temps compromis les meilleures causes.*

« Il ne faut demander aux choses que ce qu'elles peuvent donner, à mesure qu'elles sont en état de produire ; on ne peut exiger d'un enfant ce qu'on peut attendre d'un adulte, ni d'un jeune arbre nouvellement planté ce qu'il produira dans toute sa force. Le Spiritisme, en voie d'élaboration, ne pouvait donner que des résultats individuels ; *les résultats collectifs et généraux seront les fruits du Spiritisme complet qui se développera successivement.* »

Comme il est facile de le remarquer, la base des opérations de la société sera, avant toute chose, la librairie spécialement fondée dans

¹⁷ La question des institutions spirites a été spécialement traitée dans la Revue de juillet 1866, p. 193. Nous y renvoyons nos lecteurs pour plus de développement.

le but de soustraire les ouvrages fondamentaux de la doctrine aux conditions onéreuses du commerce ordinaire, et d'en faire l'objet de publications populaires à bon marché. Tel a toujours été le plus vif désir de M. Allan Kardec, qui s'exprimait à cet égard dans les termes suivants :

« Beaucoup de personnes regrettent que les ouvrages fondamentaux de la doctrine soient d'un prix trop élevé pour un grand nombre de lecteurs, et pensent, avec raison, que s'il en était fait des éditions populaires à bas prix, ils seraient bien plus répandus, et que la doctrine y gagnerait.

« Nous sommes complètement de cet avis ; mais les conditions dans lesquelles ils sont édités ne permettent pas qu'il en soit autrement dans l'état actuel des choses. Nous espérons arriver un jour à ce résultat, à l'aide d'une *nouvelle combinaison* qui se rattache au plan général d'organisation ; mais cette opération ne peut être réalisée qu'étant entreprise sur une vaste échelle ; de notre seule part, elle exigerait, soit des capitaux que nous n'avons pas, soit des soins matériels que nos travaux, qui réclament toutes nos méditations, ne nous permettent pas de donner. Aussi la partie commerciale proprement dite a-t-elle été négligée, ou, pour mieux dire, sacrifiée à l'établissement de la partie doctrinale. Ce qu'il importait, avant tout, c'est que les ouvrages fussent faits et les bases de la doctrine posées.

« A ceux qui ont demandé pourquoi nous vendions nos livres, au lieu de les donner, nous avons répondu que nous le ferions si nous avions trouvé un imprimeur qui nous imprimât pour rien, un marchand qui fournît le papier gratis, des libraires qui n'exigeassent aucune remise pour se charger de les répandre, une administration des postes qui les transportât par philanthropie, etc. En attendant, comme nous n'avons pas des millions pour subvenir à ces charges, nous sommes obligé d'y mettre un prix.

« Un des premiers soins du comité sera de s'occuper des publications dès qu'il en aura la possibilité, *sans attendre de pouvoir le faire à l'aide du revenu* ; les fonds affectés à cet usage ne seront, en réalité, qu'une avance, puisqu'ils rentreront par la vente des ouvrages, dont le produit retournera au fonds commun. »

Les opérations nécessaires, ayant pour objet de réunir entre les mains de la Société anonyme tous les ouvrages fondamentaux de la doctrine, et en général tous ceux qui peuvent être d'un intérêt capital pour les études spirites, ne laisseront pas que de prendre un

certain temps et d'exiger un maniement de fonds relativement considérable. Selon le vœu de M. Allan Kardec, c'est à cette concentration dont l'importance est évidente pour tous, que se consacreront tout d'abord les membres fondateurs de la Société.

Parmi les attributions actuellement praticables de la Société anonyme, il faut également compter le soin de réunir tous les documents de nature à intéresser les spirites et à déterminer le mouvement progressif de la doctrine, et de continuer avec nos correspondants de la France et de l'étranger les rapports amicaux et bienveillants qu'ils entretenaient avec le centre, rapports qui, par leur étendue et leur objet multiple, ne pouvaient plus reposer sur la tête d'un individu. - Telle est encore une des considérations importantes qui engageaient M. Allan Kardec à remplacer une direction unique, par un comité central, une collectivité intelligente, dont les attributions seraient définies de manière à ne rien laisser à l'arbitraire.

« Il est bien entendu, disait-il à ce propos, qu'il s'agit ici d'une autorité morale, en ce qui concerne l'interprétation et l'application des principes de la doctrine, et non d'un pouvoir disciplinaire quelconque.

« Pour le public étranger, un corps constitué a plus d'ascendant et de prépondérance ; contre les adversaires surtout, il présente une force de résistance et possède des moyens d'action que ne saurait avoir un individu ; il lutte avec infiniment plus d'avantage. On s'attaque à une individualité, on la brise ; il n'en est pas de même d'un être collectif.

« Il y a également dans un être collectif une garantie de stabilité qui n'existe pas lorsque tout repose sur une seule tête. Que l'individu soit empêché par une cause quelconque, tout peut être entravé. Un être collectif, au contraire, se perpétue sans cesse ; qu'il perde un ou plusieurs de ses membres, rien ne périlite.

« Conséquent avec les principes de tolérance et de respect de toutes les opinions que professe le Spiritisme, nous ne prétendons imposer cette organisation à personne, ni contraindre qui que ce soit à s'y soumettre. Notre but est d'établir un premier lien entre les spirites, qui le désirent depuis longtemps et se plaignent de leur isolement. Or, ce lien, sans lequel le Spiritisme resterait à l'état d'opinion individuelle, sans cohésion, ne peut exister qu'à la condition de se rattacher à un centre par une communauté de vue et de principe. Ce centre n'est pas une *individualité*, mais un foyer d'activité collective, agissant dans l'intérêt général, et où l'autorité personnelle s'efface. »

Les fondateurs de la Société anonyme sont tellement persuadés que le Spiritisme ne peut ni ne doit résider dans une seule personnalité, que, pour éviter le danger de le voir servir de marchepied à l'ambition d'un seul ou de quelques-uns, et d'en faire un objet quelconque de spéculation personnelle, ils invitent les spirites de la manière la plus instante, à faire abstraction des individus ; ils ne sauraient trop leur recommander d'adresser leurs lettres, quel qu'en soit l'objet, à l'administration de la Société anonyme, sans aucune désignation personnelle. La répartition des lettres deviendra purement du ressort administratif.

Toutefois, et pour réduire les démarches et les pertes de temps à leur plus simple expression, les valeurs ou mandats de poste insérés dans les lettres à l'adresse de la Société, devront être faits à l'ordre de M. Bittard, chargé spécialement des encaissements, sous surveillance du comité d'administration de la Société.

A ceux qui s'étonneraient de voir une Société fondée dans un but éminemment philanthropique et moralisateur, se constituer sur les bases ordinaires des sociétés commerciales, nous ferons remarquer qu'on ne peut légalement fonder aucune société de cette nature, sans intérêt. Du reste, par un article spécial concernant les modifications à apporter aux statuts, la Société sera toujours en mesure de marcher avec les événements, et de se modifier, de se transformer, si les circonstances le lui permettent, ou si l'intérêt général du Spiritisme lui en fait une nécessité.

Quant au traitement des administrateurs, juste rémunération de leur travail, outre qu'il est assez peu élevé pour ne pas donner prise à l'envie, il est pleinement et entièrement justifié par le passage suivant extrait de la *Revue* de décembre 1868 :

« Les attributions du comité central seront assez nombreuses, comme on le voit, pour nécessiter une véritable administration. Chaque membre ayant des fonctions actives et assidues, si l'on ne prenait que des hommes de bonne volonté, les travaux pourraient en souffrir, car nul n'aurait le droit de faire des reproches aux négligents. Pour la régularité des travaux et de l'expédition des affaires, il est nécessaire d'avoir des hommes sur l'assiduité desquels on puisse compter, et dont les fonctions ne soient pas de simples actes de complaisance. Plus ils auraient d'indépendance par leurs ressources personnelles, moins ils s'astreindraient à des occupations assidues ; s'ils n'en ont pas, ils ne peuvent donner tout leur temps. Il faut donc qu'ils soient rétribués, ainsi que le personnel administratif ; la doc-

trine y gagnera en force, en stabilité, en ponctualité, en même temps que ce sera un moyen de rendre service à des personnes qui pourraient en avoir besoin. »

Les différentes clauses concernant le remboursement du capital, en cas de retraite ou de décès d'un associé, sont assez explicites pour qu'il ne nous paraisse point utile de les commenter. Nous rappellerons seulement que ces remboursements très certainement exceptionnels, ayant lieu sur le fonds de réserve, le capital de la Société ne pourra jamais être amoindri.

Si un associé se retire volontairement, il n'y aura encore aucune atteinte portée à l'intégralité du capital, puisque l'associé devra, dans ce cas, faire agréer un cessionnaire de ses parts, qui apporte en entrant, la somme retirée par le démissionnaire. Peut-être objectera-t-on qu'il y a dans ce paragraphe une cause de danger pour la vitalité de la Société, parce qu'il permettra à des personnes étrangères au Spiritisme de s'y introduire et d'apporter des éléments de trouble et de désorganisation ; mais ce danger a été prévu et écarté puisque l'admission des cessionnaires n'est prononcée qu'en assemblée générale et à l'unanimité des membres présents.

Comme nous l'avons dit en commençant, les démarches légales, la nécessité de se déplacer, sont les seules raisons qui ont obligé à limiter à sa plus simple expression, le nombre des fondateurs.

La Société qui désire avant tout accomplir les desseins de M. Allan Kardec en satisfaisant aux vœux de la majorité, sera heureuse des adhésions qui lui seront données, et de trouver des associés et des commissaires de surveillance parmi les spirites connus pour leur dévouement à la cause et leur participation à son incessante propagation.

La Société s'est constituée à Paris, parce qu'il faut à toute fondation sérieuse un siège d'opération déterminé, mais les membres qui la constitueront et s'y associeront, au fur et à mesure de son développement, pourront évidemment appartenir à tous les centres qui reconnaîtront son autorité et accepteront ses principes.

Mais quelle sera l'étendue des opérations de la Société anonyme ? Nous ne saurions mieux répondre à cette question qu'en citant textuellement les réflexions de M. Allan Kardec sur ce sujet.

« Quelle sera l'étendue du cercle d'activité de ce centre ? Est-il destiné à régir le monde, et à devenir l'arbitre universel de la vérité ? S'il avait cette prétention, ce serait mal comprendre l'esprit du Spiritisme qui, par cela même qu'il proclame les principes du

libre examen et de la liberté de conscience, répudie la pensée de s'ériger en autocratie ; dès le début, il entrerait dans une voie fatale.

« Le Spiritisme a des principes qui, en raison de ce qu'ils sont fondés sur les lois de la nature, et non sur les abstractions métaphysiques, tendent à devenir, et seront certainement un jour, ceux de l'universalité des hommes ; tous les accepteront, parce que ce seront des vérités palpables et démontrées, comme ils ont accepté la théorie du mouvement de la terre ; mais prétendre que le Spiritisme sera partout organisé de la même manière ; que les spirites du monde entier seront assujettis à un régime uniforme, à une même manière de procéder ; qu'ils devront attendre la lumière d'un point fixe vers lequel ils devront fixer leurs regards, serait une utopie aussi absurde que de prétendre que tous les peuples de la terre ne formeront un jour qu'une seule nation, gouvernée par un seul chef, régie par le même code de lois, et assujettie aux mêmes usages. S'il est des lois générales qui peuvent être communes à tous les peuples, ces lois seront toujours, dans les détails de l'application et de la forme, appropriées aux mœurs, aux caractères, aux climats de chacun.

« Ainsi en sera-t-il du Spiritisme organisé. Les spirites du monde entier auront des principes communs qui les rattacheront à la grande famille par le lien sacré de la fraternité, mais dont l'application pourra varier selon les contrées, sans, pour cela, que l'unité fondamentale soit rompue, sans former des sectes dissidentes se jetant la pierre et l'anathème, ce qui serait antispirite au premier chef. Il pourra donc se former, et il se formera inévitablement, des centres généraux en différents pays, sans autre lien que la communauté de croyance et la solidarité morale, sans subordination de l'un à l'autre, sans que celui de France, par exemple, ait la prétention de s'imposer aux spirites américains et réciproquement. »

Il nous reste enfin à expliquer l'emploi des fonds de la caisse générale qui ne font pas partie du capital social et qui se composent des dons faits jusqu'à ce jour, dans le but de concourir à la propagation des principes du Spiritisme. La Société anonyme ne doute pas de remplir les vœux des donateurs en appliquant la quotité de ces dons, à la constitution du fonds de réserve, conformément aux articles des statuts qui en déterminent l'objet.

Pour décharger complètement madame Allan Kardec et la Société, à cet égard, nous nous faisons un devoir de publier la liste des sommes reçues et des noms des souscripteurs, afin que ceux dont les intentions n'auraient pas été bien comprises et qui désireraient don-

ner une autre destination à leurs fonds, puissent adresser leurs réclamations à la Société.

Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de faire agréer nos remerciements et nos félicitations sincères à tous ceux qui s'empressent de concourir, soit moralement, soit matériellement, à la constitution définitive du Spiritisme.

Liste des souscriptions versées à la caisse générale pour la propagation du Spiritisme.

1868.	Décembre	20. Groupe Mendy, de Nancy	60
1869.	Janvier	7. D..., d'Angers.....	5
		8. J... et B..., de Paris	10
		8. Ch..., de Paris.....	20
		9. Guibert..., de Rouen	1000
		11. D..., de Toulouse	10
		16. F..., de Saint-Étienne	10
		29. Mad. Al..., de Meschers	20
	Février	1 ^{er} . B..., de Dijon.....	10
		8. De Th...	2,75
		27. Hug..., de la Guadeloupe	50
		27. Les Spirites de l'île d'Oléron	50
	Mars	2. Y..., de Paris	500
		16. Groupe Fr..., de Poitiers	26
		19. C..., de Toulon	30
	Avril	16. X..., de Béthune	2,20
		16. Cr..., de Paris	100
		16. F..., de Guerche (Cher)	5
		16. Groupe de Saint-Jean-d'Angely	20
		19. M..., de Cognac	2
		23. Divers.....	1
	Mai	7. De V...,.....	20
		14. Société de Constantine	105
		22. D..., de Philippeville.....	20
		28. Société Spirite de Rouen, président M. Gilbert	1000
		29. Société Spirite de Toulouse.....	224,50
	Juin	10. Groupe Spirite de la Paix, à Liège	20
		Total des sommes perçues	3323,45
		Dépenses diverses	3
		En caisse, le 1 ^{er} août.....	3320,45

A cet encaisse nous devons ajouter le produit de la brochure publiée par M. C... sous le titre : *Instruction pratique pour l'organisation des groupes spirites*, et dont la totalité est destinée par l'auteur, à accroître les moyens d'action de la Société anonyme.

Bon nombre de nos frères de la province et de l'étranger se sont empressés de concourir par leurs dons à l'érection du monument funèbre que le Spiritisme se propose d'élever à la mémoire de M. Allan Kardec ; nous nous faisons également un devoir de leur en témoigner notre profonde gratitude. De nombreuses lettres d'adhésion à la détermination prise à cet égard, nous ont été adressées ainsi que des propositions de modifications de diverses natures. Cette correspondance qui fait l'objet d'un dossier spécial, sera en temps utile, soumise à l'appréciation de la commission qui sera nommée à cet effet¹⁸.

Comme on le voit, la Société s'est surtout préoccupée d'assurer la vitalité du Spiritisme et de le soustraire aux entreprises de l'orgueil et de la spéculation. Réunira-t-elle tous les suffrages ? n'aura-t-elle pas à lutter contre l'ambition de ceux qui veulent attacher quand même leur nom à une innovation quelconque ? Nul ne peut se flatter de contenter tout le monde. Le vœu de la Société, et, nous l'espérons, ce vœu ne sera pas déçu, c'est de satisfaire au désir de la majorité en demeurant dans la voie tracée.

Quant aux dissidents, aux critiques, quels qu'ils soient, nous leur dirons avec M. Allan Kardec : « Qu'est-ce qui vous barre le chemin ? Qui vous empêche de travailler de votre côté ? Qui vous interdit de mettre au jour vos œuvres ? La publicité vous est ouverte comme à tout le monde ; donnez quelque chose de mieux que ce qui est, nul ne s'y oppose ; soyez mieux goûtés du public, et il vous donnera la préférence.

« De ce que la doctrine ne se berce pas de rêves irréalisables pour le présent, il ne s'ensuit pas qu'elle s'immobilise dans le présent. Exclusivement appuyée sur des lois de la nature, elle ne peut pas plus varier que ces lois ; mais si une nouvelle loi se découvre, elle doit s'y rallier ; elle ne doit fermer sa porte à aucun progrès sous peine de se suicider ; s'assimilant toutes les idées reconnues justes, de quelque ordre qu'elles soient, physiques ou métaphysiques, elle ne sera jamais débordée, et c'est là une des principales garanties de sa perpétuité.

¹⁸ Les souscriptions pour le monument de M. Allan Kardec doivent être adressées, sous le couvert de la Société anonyme, à M. Bittard, 7, rue de Lille.

« La vérité absolue est éternelle, et, par cela même, invariable ; mais qui peut se flatter de la posséder tout entière ? Dans l'état d'imperfection de nos connaissances, ce qui nous semble faux aujourd'hui peut être reconnu vrai demain, par suite de la découverte de nouvelles lois ; il en est ainsi dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. C'est contre cette éventualité que la doctrine ne doit jamais se trouver au dépourvu. Le principe progressif, qu'elle inscrit dans son code, sera, comme nous l'avons dit, la sauvegarde de sa perpétuité, et son unité sera maintenue précisément parce qu'elle ne repose pas sur le principe de l'immobilité. L'immobilité, au lieu d'être une force, devient une cause de faiblesse et de ruine pour qui ne suit pas le mouvement général ; elle rompt l'unité, parce que ceux qui veulent aller en avant, se séparent de ceux qui s'obstinent à rester en arrière. Mais, tout en suivant le mouvement progressif, il faut le faire avec prudence et se garder de donner tête baissée dans les rêveries des utopies et des systèmes. Il faut le faire à temps, ni trop tôt ni trop tard, et en connaissance de cause.

« On comprend qu'une doctrine assise sur de telles bases doit être réellement forte ; elle défie toute concurrence et neutralise les prétentions de ses compétiteurs. C'est à ce point que nos efforts tendent à amener la doctrine spirite.

« L'expérience, d'ailleurs, a déjà justifié cette prévision. La doctrine ayant marché dans cette voie depuis son origine, elle a constamment avancé, mais sans précipitation, regardant toujours si le terrain où elle pose le pied est solide, et mesurant ses pas sur l'état de l'opinion. Elle a fait comme le navigateur qui ne marche que la sonde à la main et en consultant les vents. »

Variétés.

L'Opium et le Haschich.

On écrit d'Odessa à l'un de nos abonnés de Russie, en ce moment à Paris :

« Si vous assistez à une séance spirite, chez M. Allan Kardec, proposez, je vous prie, la question si intéressante sur les effets de l'opium et du haschich. Les Esprits y prennent-ils une part quelconque ? Que se passe-t-il dans l'âme dont toutes les facultés sem-

blent triplées ? Il faut supposer qu'elle se sépare presque entièrement du corps, puisqu'il lui suffit de penser à une chose pour la voir apparaître, et cela sous des formes si distinctes qu'on la prendrait pour la réalité. Il doit y avoir là une analogie quelconque avec la photographie de la pensée décrite dans la *Revue spirite* de juin 1868, et dans la *Genèse selon le Spiritisme*, chap. XIV. Cependant, dans les rêves provoqués par le haschich, on voit parfois des choses auxquelles on n'a jamais pensé, et quand on pense à n'importe quel objet, il vous apparaît dans des proportions exagérées, impossibles. Vous pensez à une fleur, et vous voyez se dresser devant vous des montagnes de fleurs qui passent, disparaissent et reparaissent à vos yeux avec une rapidité effrayante, une beauté et une vivacité de couleurs dont on ne peut se faire aucune idée. Vous pensez à une mélodie, et vous entendez tout un orchestre. Des souvenirs depuis longtemps oubliés vous reviennent comme s'ils étaient d'hier.

J'ai beaucoup lu sur le haschich, entre autres l'ouvrage de Moreau de Taur ; ce qui m'a plu davantage, c'est la description qu'en donne un savant docteur anglais (le nom m'échappe), et qui a fait des expériences sur lui-même. Celles que j'ai faites avec quelques-uns de mes amis n'ont réussi que partiellement, ce qui tenait peut-être à la qualité du haschich. »

Cette lettre ayant été lue à la société de Paris, l'Esprit du docteur Morel Lavallée en fit l'objet de la dissertation suivante :

Société de Paris (12 février 1869).

L'opium et le haschich sont des anesthésiques bien différents de l'éther et du chloroforme. Tandis que ces derniers, en supprimant momentanément l'adhérence du périsprit au corps, provoquent un *dégagement particulier* de l'Esprit, le haschich et l'opium condensent les fluides périspritaux, diminuent leur flexibilité, les soudent au corps, pour ainsi dire, et enchaînent l'Esprit à l'organisme matériel. Dans cet état, les visions nombreuses et variées qui se produisent sous l'excitation des désirs de l'Esprit, sont de l'ordre du rêve purement matériel. Le fumeur d'opium s'endort pour rêver, et il rêve comme il le désire, matériellement et sensuellement. Ce qu'il voit, ce sont les panoramas particuliers à l'ivresse provoquée par la substance qu'il a ingérée. Il n'est pas libre : il est ivre, et, comme dans l'ivresse alcoolique, la pensée dominante de l'Esprit prenant une forme arrêtée, tranchée, sensible, apparaît et varie selon la fantaisie du dormeur.

Si la sensation désirée se trouve centuplée dans le résultat, cela provient de ce que l'Esprit, n'ayant plus la force et la liberté nécessaires pour mesurer et limiter ses moyens d'action, agit, pour obtenir l'objet de ses désirs, avec une puissance centuplée par son état inaccoutumé. Il ne sait plus régler son mode d'action sur le fluide périsprital et sur le corps. De là, la différence de puissance entre l'effet produit et le désir qui le provoque.

Comme on l'a dit déjà, dans le rêve spirituel, l'Esprit détaché du corps va recueillir des réalités, dont il ne garde souvent qu'un souvenir confus. Dans l'ivresse due aux éléments opiacés, il s'enferme dans sa cage matérielle où le mensonge et la fantaisie, matérialisés, se sont donné rendez-vous.

Il n'y a de dégagement réel et utile que le dégagement normal d'un Esprit, désireux de s'avancer dans l'ordre moral et intellectuel. Les sommeils provoqués, quels qu'ils soient, sont toujours des entraves à la liberté de l'Esprit, et une menace pour la sûreté corporelle.

L'éther et le chloroforme qui peuvent, dans certains cas, provoquer le dégagement spirituel, exercent une influence particulière sur la nature des relations corporelles. L'Esprit s'échappe du corps, il est vrai, mais il n'a pas toujours une notion extrêmement nette des objets extérieurs. Dans l'ivresse opiacée, on a un Esprit sain enfermé dans un corps ivre, et soumis aux sensations surexcitées de ce corps. Dans le dégagement éthériforme, on a affaire à un Esprit ivre périspritalement, et soustrait à l'action corporelle. L'opium enivre le corps ; l'éther ou le chloroforme enivrent le périsprit ; ce sont deux ivresses différentes, et qui entravent chacune, selon un mode différent, le libre exercice des facultés de l'Esprit.

Docteur MOREL LAVALLÉE.

Remarque. Cette instruction remarquable à plus d'un point de vue, tant pour la clarté et la concision du style que pour l'originalité et la nouveauté des idées, nous paraît destinée à mettre en lumière une question jusqu'ici peu étudiée.

Si l'on admet facilement l'ivresse corporelle ou sensuelle, dont les faits de la vie journalière offrent de si nombreux exemples, au premier abord, l'étude de l'ivresse périspritale, si tant est qu'elle existe, semble se soustraire aux investigations des penseurs. — Peut-être quelques réflexions à cet égard, simple expression de notre opinion personnelle, ne seront-elles pas déplacées ici.

Il n'est douteux pour aucun spirite que l'homme, dans son état normal, ne soit un composé de trois principes essentiels : l'Esprit, le périsprit et le corps. « Si dans l'existence terrestre ces trois principes sont constamment en présence, ils doivent nécessairement réagir l'un sur l'autre, et de leur contact résultera la santé ou la maladie, selon qu'il y aura entre eux harmonie parfaite ou désaccord partiel. (*Revue spirite* de 1867, page 55, *Les trois causes principales des maladies.*)

L'ivresse, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause et le siège, est une maladie passagère, une rupture momentanée de l'équilibre organique et de l'harmonie générale qui en est la conséquence. L'être tout entier, privé momentanément de raison, présente aux yeux de l'observateur, le triste spectacle d'une intelligence sans gouvernail, livrée à toutes les inspirations d'une imagination vagabonde que ne viennent plus gouverner et tempérer la volonté et le jugement. - Quelle que soit la nature de l'ivresse, tel en est toujours, dans tous les cas, le résultat apparent.

Il en est de l'homme, sous l'empire de l'ivresse, comme d'un appareil télégraphique désorganisé dans une de ses parties essentielles, et qui ne transmettra que des dépêches incompréhensibles, ou même ne transmettra rien du tout, que la cause de désordre soit dans l'appareil producteur, dans le récepteur, ou enfin dans l'appareil de transmission.

Et maintenant si nous examinons attentivement les faits, ne semblent-ils pas donner raison à notre théorie ? Est-ce que l'ivresse de l'homme terrassé par l'abus des liqueurs alcooliques ressemble aux désordres provoqués par la surexcitation ou l'épuisement du fluide locomoteur qui anime le système nerveux ? N'est-ce pas encore une *ivresse spéciale* que la divagation momentanée de l'homme frappé soudainement dans ses plus chères affections ? Nous en sommes profondément convaincu, il y a trois sortes d'ivresse chez l'incarné, l'ivresse matérielle, l'ivresse fluidique ou périspritale, et l'ivresse mentale. Le corps, le périsprit et l'Esprit sont trois mondes différents associés pendant l'existence terrestre, et l'homme ne se connaîtra psychologiquement et physiologiquement que lorsqu'il consentira à étudier attentivement la nature de ces trois principes et de leurs rapports intimes.

Nous le répétons, ces quelques réflexions sont purement et simplement l'expression de notre opinion personnelle, que nous ne prétendons imposer à personne. C'est une théorie particulière qui nous

paraît reposer sur quelques probabilités et que nous serons heureux de voir discuter et contrôler par nos lecteurs. - La vérité ne peut être le privilège d'un seul, ni de quelques-uns. Elle se dégage de la discussion éclairée et de l'universalité des observations, seuls critères des principes fondamentaux de toute philosophie durable.

Nous serons reconnaissant aux spirites de tous les centres qui voudront bien mettre cette théorie au nombre des questions à l'étude et nous transmettre les réflexions ou les instructions dont elle pourra être l'objet.

Nécrologie

M. BERBRUGGER, D'Alger.

On nous écrit de Sétif (Algérie) :

« Décidément depuis quelque temps la mort ne se lasse pas de frapper nos gloires nationales. Qui les remplacera ? Ne nous en inquiétons pas ! l'avenir est entre les mains de Dieu, et la nouvelle génération ne sera pas plus privée que celles qui l'ont précédée, des éléments de nature à assurer la marche incessamment progressive des humanités.

« Aujourd'hui notre capitale déplore la perte de M. A. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque d'Alger, homme aussi remarquable par sa profonde érudition, que par l'urbanité et l'élévation de son caractère, par sa modestie et sa simplicité, que par la rectitude remarquable de son jugement. »

M. Berbrugger était, depuis près de treize ans, président de la Société historique algérienne, et rédacteur en chef de la *Revue africaine*. En dehors des savants articles publiés mensuellement dans la *Revue africaine*, M. Berbrugger est l'auteur de plusieurs traités d'archéologie très recherchés, et lorsqu'il a succombé, il venait de mettre la dernière main à un petit ouvrage intitulé : le *Tombeau de la Chrétienne*¹⁹, que nous signalons à l'attention des amateurs. Il était, en outre, inspecteur général des monuments historiques et des musées archéologiques de l'Algérie, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.

¹⁹ Le *Tombeau de la Chrétienne*, mausolée des derniers rois de Mauritanie, par Adrien Berbrugger ; 1 vol. in-8, prix 2 fr. Paris, Challamel aîné.

Ses aspirations philosophiques en avaient fait, dès l'origine du Spiritisme, un partisan éclairé et profondément convaincu de nos principes. Sa situation particulière, les fonctions spéciales dont il était revêtu, l'ont obligé à ne prendre part au mouvement qu'avec la plus extrême réserve. Néanmoins, il entretenait une correspondance très suivie avec M. Allan Kardec, et participait autant qu'il le pouvait à la propagation de la doctrine, en faisant parvenir au centre les documents utiles au développement de nos études.

Nous ne doutons pas que cet Esprit éminent, réuni aujourd'hui à celui de notre maître vénéré, ne soit entré dans le monde spirituel, comme dans un pays connu, et qu'il n'y jouisse de la félicité réservée aux hommes de bien. - Lorsqu'il aura pleinement pris possession de sa nouvelle situation, nous serons heureux qu'il veuille bien participer à nos travaux et nous communiquer le résultat de ses études et de ses observations.

Dissertations spirites.

Nécessité de l'Incarnation.

(Paris, 11 Mars 1869, méd. M. D.)

La question suivante a été faite à propos d'une ancienne communication, dans laquelle il était dit que certains Esprits n'avaient pas eu d'incarnations charnelles, mais seulement un corps périsprital. C'est ce que l'on appelait à tort *incarnation spirituelle*, ce qui serait un contre-sens, attendu que le mot *incarnation* implique l'idée d'une substance charnelle. Il eût été plus exact de dire que certains Esprits n'avaient rien que de la vie spirituelle.

QUESTION. *Y a-t-il des Esprits qui ne soient pas soumis à l'incarnation matérielle ? Peut-on, sans se soumettre aux épreuves de la vie ordinaire, acquérir certaines connaissances et parvenir à la perfection ? Que penser des communications données dans ce sens ?*

RÉPONSE. Non, l'incarnation purement spirituelle, ou, pour parler plus exactement, l'incarnation périspritale, l'existence incorporelle ne peut suffire, pour acquérir toutes les connaissances nécessaires à un certain état d'avancement moral et intellectuel. Les Esprits étant destinés, à mesure qu'ils avancent davantage, à prendre une part de plus en plus active dans le mécanisme de la création, devant diriger l'action des éléments matériels, présider aux lois qui mettent

les fluides en vibration et déterminent tous les phénomènes naturels, ils ne peuvent parvenir à un tel résultat que par la connaissance de ces lois, et ils ne peuvent connaître ces lois, et apprendre à les diriger, sans y être tout d'abord soumis.

Malgré l'apparence un peu paradoxale de mon début, je ne doute pas de vous prouver qu'il en est ainsi, parce que c'est la vérité, et non une théorie qui me soit particulière.

Établissons d'abord que ce n'est pas l'homme qui est soumis aux lois physiques, mais bien les éléments physiques qui le constituent. Il les subit, tant qu'il les ignore, mais il les domine et les dirige à mesure qu'il apprend à les connaître. L'humble passager d'un navire à vapeur subit la loi de la puissance qui dirige le navire ; le mécanicien domine et dirige la machine ; il emprisonne la puissance et fait servir les lois qu'il a découvertes à l'accomplissement de ses volontés. Il en est de même de toutes les lois de la nature. Inconnues de l'homme et heurtées par lui, elles le frappent et le blessent ; mais ce qu'il découvre, ce qu'il acquiert lui devient soumis. Il commande à la vitesse des courants d'eau, il les transforme en force et les utilise dans ses machines ; la vapeur le transporte, et l'électricité devient un organe de transmission de sa pensée.

Mais comment la puissance lui est-elle venue ? De son contact avec cette puissance ; des souffrances et des bienfaits qu'elle lui a apportés ! Il a voulu diminuer les unes et accroître les autres, et par l'expérience et l'observation, il parvient chaque jour à obtenir davantage ce résultat. Mais comment aurait-il acquis s'il n'avait pas eu le désir d'acquérir ? Qui lui aurait mis ce désir au cœur, sans la nécessité ? Que faites-vous que vous n'y soyez contraints et forcés ?... Le besoin de savoir n'est que la conséquence du besoin de jouissance ; vous avez des aspirations, parce que le bonheur vous manque, et qu'il est dans la nature de tout être de chercher le bien quand il est mal, et le mieux quand il est bien.

Pourquoi en serait-il autrement pour d'autres êtres ? Pourquoi le désir de travailler viendrait-il aux uns, sans que la nécessité les pousse, tandis que tant d'autres travaillent avec si peu d'ardeur, lors même que l'instinct de conservation le leur commande ? Et puis, Dieu serait-il juste et sensé de poser un pareil dilemme à l'homme ? Si l'incarnation est inutile, pourquoi l'aurait-il créée ? Si elle est nécessaire et juste, comment d'autres créatures pourraient-elles s'en passer ?... Non, c'est une théorie que rien ne justifie, mais qu'il était utile d'établir, ne fût-ce que pour en démontrer l'impos-

sibilité. *Ce n'est que lorsque tous les systèmes seront reconnus faux que la vérité triomphera.*

L'Esprit qui vous a parlé ainsi, était de bonne foi ; il croyait à ce qu'il disait, et, si d'autres ne vous ont pas détrompés, c'est que le temps n'était pas arrivé de vous en dire davantage. La vérité vous eût paru improbable ! Aujourd'hui, vous voyez mieux, parce que vos connaissances sont plus étendues. Demain, ce que vous savez aujourd'hui, ne sera qu'une faible partie des connaissances que vous aurez acquises, et ainsi pendant l'éternité.

CLÉLIE DUPLANTIER.

Poésies spirites.

L'Ame et la goutte d'eau

(Médium, M. J.)

Petite goutte d'eau qu'emporte le nuage,
Sais-tu quel sera ton destin ?
Sur quelle couche de feuillage
Viendront te déposer les baisers du matin ?
Quel sillon brûlant dans la plaine,
Quel torrent écumeux sur le flanc du coteau,
Quel océan, quelle fontaine
Attendent ton baiser, petite goutte d'eau ?
Formeras-tu d'Iris la robe diaprée ?
Iras-tu dans la fange expier ta candeur,
Ou dormir, amante adorée,
Dans le calice de la fleur ?

.....
Eh ! que te font, à toi, les hasards de la vie,
Ses voluptés ou ses douleurs ?
Sous le niveau de l'harmonie,
Esclave, tu nais et tu meurs...
Mais l'âme, sublime mystère,
Rayon tombé du ciel pour l'immortalité,
L'âme grandit ou dégénère
Au souffle de la liberté.

(Esprit frappeur de Carcassonne)

Bibliographie.

Comme nous nous y attendions, la brochure de M. C..., intitulée : *Instruction pratique pour l'organisation des groupes spirites*²⁰, a été partout favorablement accueillie. Son objet et l'intérêt que l'auteur a su y attacher, en feront un ouvrage de première utilité, de fondation, non-seulement pour les groupes en voie de formation, mais aussi pour les groupes déjà formés et les spirites isolés.

Des lenteurs indépendantes de notre volonté, presque toujours inséparables des publications nouvelles, nous ont obligé à retarder la mise en vente de cet ouvrage qui n'a réellement paru qu'à la fin de la première quinzaine de juillet.

Il en est de même du remarquable ouvrage traduit de l'anglais et annoté par M. Camille Flammarion²¹. Nous sommes aujourd'hui en mesure de faire parvenir promptement ces deux volumes à ceux de nos correspondants qui nous en feront la demande.

Avis important.

A partir du 15 août :

Toutes les correspondances, quel qu'en soit l'objet, devront être adressées à l'administration de la Société anonyme, 7, rue de Lille, sans aucune désignation personnelle.

La répartition des lettres deviendra purement du ressort administratif.

Remarque. - Pour réduire les démarches et les pertes de temps à leur plus simple expression, les valeurs ou mandats de poste insérés dans les lettres adressées à la Société, devront être faits à l'ordre de M. Bittard, chargé spécialement des encaissements, sous la surveillance du comité d'administration de la Société.

Pour le Comité de rédaction, le Secrétaire-gérant,
A. DESLIENS.

Paris. – Imp. Rouge frères, Dunon et Fresné, rue du Four-Saint-Germain, 43.

²⁰ 1 vol. in-12, prix, 1 franc, librairie spirite, 7, rue de Lille.

²¹ Les *Derniers jours d'un philosophe*, 1 fort vol. in-12, prix, 3 fr., 50.